

Association « Les AMAPeurs du vignoble », 44690 La Haye Fouassière  
e-mail : [amapeur@gmail.com](mailto:amapeur@gmail.com)

### AMAP « Produits Laitiers Fermiers Bio »

Contrat de partenariat solidaire pour la période du **24 novembre 2022 au 27 avril 2023 (inclus)** soient **12** distributions entre le producteur et l'adhérent à l'association Les Amapeurs du Vignoble, ci-dessous mentionnés :

#### Engagements du producteur

Nous, soussignés, *GAEC des Prés d'Orée*, producteurs labellisés AB à *La Fontaine, Saint Sauveur de Landemont, 49270 Orée d'Anjou* :

- nous engageons à fournir à chaque distribution un panier comportant les produits laitiers élaborés par nos soins, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires,
- nous engageons à être présents aux distributions qui ont lieu le jeudi au gymnase de la salle Sèvria de La Haye Fouassière de 18h30 à 19h45,
- nous engageons à accueillir les adhérents en contrat au moins une fois pendant l'année,
- adhérons aux principes de la charte des AMAP de l'association Alliance Provence.

#### Engagements de l'adhérent

Je, soussigné(e) (*NOM, Prénom*) : .....

Adresse : .....

CP, Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

- m'engage à soutenir la ferme dans sa démarche de production de produits laitiers issus de l'agriculture biologique,
- m'engage à venir prendre mes produits laitiers, **muni(e) de mon panier ou d'un contenant adapté** ou à les faire récupérer par une personne de mon choix. En cas d'oubli, le contenu de mon panier sera réparti entre les permanents du jour, sans remplacement ni remboursement,
- m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour le respect de la chaîne du froid à la réception de la commande validée par émargement,
- m'engage à assurer au moins une permanence entière, de **18h15 à 20h au gymnase de la salle Sèvria à la HAYE FOUASSIERE**, durant laquelle j'assiste le producteur dans le chargement/déchargement des marchandises et dans la distribution des produits,
- adhère aux principes de la Charte des AMAP et de par mon statut d'adhérent, au règlement intérieur de l'association « Les AMAPeurs du vignoble ».

Merci de photocopier votre contrat une fois rempli afin d'en garder un exemplaire.

**Les pots et couvercles des yaourts et fromage à tartiner doivent être rapportés après usage, bien nettoyés afin d'être réutilisés. Merci. Les référents.**





**TOTAL A PAYER :**  €

**Règlement du contrat**

Je joins au contrat l'intégralité des chèques libellés à l'ordre du GAEC des Prés d'Orée et dont l'encaissement se fera selon la répartition suivante:

- 1 chèque de ..... € correspondant au montant total, encaissé à la commande
- 2 chèques de ..... € correspondant chacun à la moitié du montant du contrat
- 3 chèques de ..... € correspondant chacun au tiers du montant du contrat
- 4 chèques de ..... €
- 5 chèques de ..... €
- 6 chèques de ..... €

Fait à la Haye Fouassière, le ..... / ..... / .....

Les producteurs :

L'adhérent :

2/2